



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres antipoison

Question écrite n° 96531

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation budgétaire des centres antipoison et de toxicovigilance. Les centres antipoison sont des services hospitaliers de CHU. Ils assurent, en permanence, une mission de soin relevant de l'aide médicale urgente. Accessibles aujourd'hui directement par des numéros à 10 chiffres mais aussi par le 15, ils offrent à tous (publics, professionnels de santé, décideurs, etc.) une téléconsultation spécialisée en toxicologie médicale. Ce service permanent et gratuit permet, de jour comme de nuit, d'évaluer le risque individuel ou collectif des expositions toxiques et, en conséquence, de donner les avis et conseils strictement personnalisés et adaptés pour la prise en charge optimale des intoxications. Ils traitent actuellement 185 000 cas annuels. Disposant d'une connaissance précise sur les produits en cause, les centres antipoison sont en mesure de permettre la prise en charge et le suivi au domicile de près de 85 % des cas dont ils ont connaissance, évitant par là-même de très nombreuses hospitalisations. Moins de 50 praticiens sur l'ensemble du territoire français se relaient pour assurer cette prestation source d'économie importante de ressources de santé et de stress pour les victimes et leurs entourages. L'ensemble des cas individuels, rendus anonymes et consolidés en permanence dans une base de données nationale, contribue à la toxicovigilance et aux autres vigilances « produits » (pharmacovigilance, cosmétovigilance, addictovigilance, nutrivigilance, phyto pharmacovigilance, matériovigilance). En dépit d'un environnement financier particulièrement contraint, le dispositif français de vigilance toxicologique est probablement aujourd'hui le plus avancé et le plus performant au niveau européen. Aujourd'hui, l'Association française des centres antipoison et de toxicovigilance s'alarme de la première circulaire de la campagne budgétaire 2016 des établissements de santé qui annonce la réduction de la dotation MIG (mission d'intérêt général) allouée aux centres antipoison. Ces annonces budgétaires compromettent de façon certaine la situation actuelle déjà particulièrement précaire du dispositif. De fait, les centres antipoison continuent aujourd'hui à fonctionner notamment grâce à un investissement majeur des professionnels et à un engagement bénévole fort. Aussi, elle demande à Mme la ministre si elle entend maintenir la dotation MIG (mission d'intérêt général) allouée aux centres antipoison.

Données clés

Auteur : [Mme Chaynesse Khirouni](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96531

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5193

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)